

PROCES VERBAL REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1er JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 1^{er} juin, à 18 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal d'Arnac-Pompadour, dûment convoqué en date du 21 mars, en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Alain TISSEUIL, Maire.

Présents : Alain TISSEUIL - Chantal SERRES - Daniel DUTHEIL - Marisol DELOGER - Stéphane CHOUZENOUX - Sandrine BEAUDEAU - Mickaël BICHE - Nathalie DUBOUREAU - Valérie HAUSSER - Eric MALIGNE - Frédéric MOUNET - Nathalie PLANADE – Philippe POUJOL - Marc-Antoine VAYSSE

Hubert BOUYSSSE, secrétaire de mairie.

Excusée et ayant donné procuration : Nathalie ERIEAU -

Chantal SERRES a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 h 30.

Ordre du jour unique :

. Dossier commune touristique

Demande de classement de la commune en « commune touristique ».

-
Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

Considérant, d'une part, les articles L 133-13 à L 133-16 du code du tourisme,

Considérant, d'autre part, que la commune d'Arnac-Pompadour a de très nombreux et importants atouts touristiques :

- . patrimoine historique et culturel exceptionnel (château, haras national, domaine de Chignac, prieurale d'Arnac, chapelle St Blaise),
- . évènementiel lié notamment au cheval (150 journées par an),
- . capacité d'hébergement,

Considérant la notoriété de la commune sur le plan international grâce à la renommée de la marquise de Pompadour, devenue un label de qualité et d'un certain standing,

Considérant également que les élus et les associations œuvrent conjointement depuis des années afin de développer des efforts conséquents dans le domaine touristique,

- demande à Monsieur le Préfet de retenir la candidature de la commune d'Arnac-Pompadour en tant que

« commune touristique »,

- donne tous pouvoirs au Maire pour oeuvrer en ce sens,

- décide d'annuler la délibération du 30 mars 2021 étant sans objet, la demande concernant un autre niveau de classement.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Clôture de la réunion à 19 h.

Le Maire,